



16ème législature

Question N° : 15116	De M. René Pilato (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Charente)	Question écrite
Ministère interrogé > Égalité femmes- hommes et lutte contre les discriminations		Ministère attributaire > Égalité femmes- hommes et lutte contre les discriminations
Rubrique >femmes	Tête d'analyse >Politique gouvernementale à l'égard du dispositif « Maison des femmes »	Analyse > Politique gouvernementale à l'égard du dispositif « Maison des femmes ».
Question publiée au JO le : 13/02/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. René Pilato interroge Mme la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations sur les questions écrites n° 7988 déposée le 16 mai 2023 et n° 12021 déposée le 10 octobre 2023, qui n'ont pas obtenu, à ce jour, de réponse. Elles portaient toutes deux sur les structures de type « maison des femmes ». En effet, le 8 mars 2023, Mme la Première ministre Elisabeth Borne déclarait : « On veut dans chaque département déployer une maison des femmes », confirmant par là même les annonces du plan pour l'égalité femmes-hommes. La ministre Agnès Firmin le Bodo annonçait le vendredi 16 juin 2023 une enveloppe dédiée de 2,5 millions d'euros. La ministre Béragère Couillard déclarait le 30 novembre 2023 à la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, à propos de ce dispositif « Plus de 6 millions d'euros y sont dédiés en 2024. Nous croyons beaucoup en ce dispositif, complémentaire au travail réalisé par les associations depuis des années et au quotidien ». Les acteurs de terrain, élus, membres d'associations et citoyens, témoins de ces annonces successives, ont besoin d'éclaircissements à propos des politiques publiques conçues par le ministère. Ainsi, se faisant leur porte-parole, M. le député se permet de relancer Mme la ministre. Il lui demande si ces structures devront-elles dépendre intrinsèquement d'un hôpital, étant donné que d'autres acteurs publics et privés peuvent être à l'initiative de ce genre de structure, comme c'est le cas en Charente.